



Directrice de la
publication: Madame
Chantal Beurienne

Bulletin municipal

Editorial

Sommaire	
Editorial.....	p1
Comptes rendus des Conseils Municipaux.....	p2
En direct de la Mairie.....	p2
La vie des associations....	p3à 7
Dates à retenir.....	p8

L'année 2018 a été marquée par le retour de la semaine à 4 jours, pour les enfants scolarisés. Les temps d'activités périscolaires (TAP) ont été supprimés, la Communauté de Communes de la Forêt ne finançant plus ces activités. En conséquence, la commune a embauché deux surveillants pour encadrer les enfants pendant la pause méridienne.

Par ailleurs la Communauté de Communes a pris en charge la compétence eau et assainissement, la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques), la participation au Service Départemental Incendie et à la fourrière animale du Département.

L'enquête publique, réalisée pour la mise en place du Plan Local d'Urbanisme, est terminée. Le commissaire Enquêteur remettra son rapport vers la mi-janvier.

Les travaux engagés en début d'année, au titre de l'investissement, sont terminés ou en cours :

2^{ème} tranche de rénovation de l'éclairage public, achat de tables et de chaises pour le restaurant scolaire, achat de lits pour le dortoir de l'école maternelle, d'une bibliothèque pour l'école primaire, de réfrigérateurs pour la salle polyvalente, achat de barrières de sécurité et de grilles d'exposition, de panneaux de signalisation pour la RD97, remplacement des plaques électriques pour la salle Rive du Nant, achat d'une nouvelle tondeuse pose d'un lampadaire à l'entrée du groupe scolaire.

En ce qui concerne les gros investissements, il s'agit du remplacement de deux baies vitrées, avec pose de volets roulants et mise en accessibilité PMR de la porte d'entrée à l'école maternelle, et de la réhabilitation du chemin de Grillon en voirie et la création d'une voie piétonne et cyclable.

En cette fin d'année 2018 morose, gardons espoir, et profitons des fêtes de fin d'année pour passer de bons moments en famille et entre amis .

Sincèrement , Chantal Beurienne

Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année à tous les habitants de la Commune et forment des vœux pour que l'année 2019 leur apporte de la joie et du bonheur dans un climat apaisé.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 4 juillet 2018

Le Conseil :

Entérine la titularisation de Mr Cédric Fontaine au grade d'adjoint technique territorial avec une durée du travail de 28 h 30, durée qui sera réévaluée à la fin de la période de stage en fonction des impératifs du service.

Approuve la création de deux postes d'agent de surveillance scolaire avec une durée du travail annualisée de 7 heures par semaine.

Approuve le rapport sur la qualité et le prix de l'eau potable pour l'année 2017.

Décide d'installer près de la salle Rive du Nan les nouveaux terrains de boule mis à la disposition de l'association.

Admet, sur proposition de Monsieur le Comptable Public, en non-valeur des Créances d'un montant de 5105 euros et 81 centimes.

Conseil Municipal du 24 octobre 2018

Le Conseil :

Approuve à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur territorial dans l'hypothèse du recrutement d'un nouveau secrétaire de mairie.

Entérine le rapport de la Commission des Transferts de Charge de la CCF qui intègre la prise en compte de la compétence GEMAPI en lieu et place du Syndicat du Nan.

Prend acte et approuve le transfert à la CCF de la collecte des contributions aux services de défense incendie.

Entend l'exposé de Madame le Maire sur la situation de la défense incendie au hameau des Bordes Givry. En l'état actuel, la commune ne dispose pas actuellement de terrain pour installer une bâche commune. La conséquence en est le refus de tout permis de construire dans cette zone.

Conseil municipal du 12 décembre 2018

Le Conseil prend connaissance du rapport de la Commission des Finances qui fait le point sur les travaux réalisés en 2018 et retient pour l'année 2019 la possibilité de réaliser:

- La 3ème et dernière tranche de rénovation de l'éclairage public
- La toiture des ateliers communaux
- La défense incendie: rénovation de bouches, poteaux et vannes
- Bordures de trottoir et caniveaux rue Neuve
- Rénovation intérieure et extérieure de la salle polyvalente
- Rénovation extérieure de la salle de la Forêt

En direct de la Mairie

Dossiers sécheresse

Un courrier récent de la Préfecture nous informe que les habitants touchés par des dégâts sur leur habitation doivent constituer un dossier et le garder soigneusement à portée de main, prévenir leur assureur et **se signaler en mairie. Dès la parution éventuelle d'un arrêté de catastrophe naturelle pour sécheresse**, dont ils seront informés par la Mairie, ils auront 10 jours pour transmettre le dossier à leur assureur. La **Préfecture en profite pour nous signaler que l'arrêté n'est pas pris en fonction de dossiers déposés, mais des rapports du BRGM et de Météo France.**

Compteurs à eau

En cas de départ de la commune, les habitants sont priés de bien vouloir: nous informer de leur future destination (adresse et numéro de téléphone) et nous fournir le relevé de leur compteur ou nous demander de le relever. **Sans ces deux éléments le contrat d'eau / assainissement reste à leur nom et donc à leur charge.**

En direct de la Mairie (Suite)

Déchets végétaux

La municipalité rappelle que les déchets végétaux (tontes de gazon, restes d'élagage et de taille...) doivent être emmenés en déchetterie et non déposés dans les fossés car cela nuit à l'écoulement des eaux de pluie et obstrue les buses.

Déclaration des ruches

La déclaration annuelle des ruches et ruchers est obligatoire chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre, déclaration à faire sur le site du Ministère de l'Agriculture:
www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Horaires de la Mairie pendant les vacances scolaires.

En raison des fêtes de fin d'année et des congés du personnel communal, les horaires d'ouverture de la Mairie sont modifiés pour la période des congés scolaires, soit du 22 décembre au soir au lundi 7 janvier au matin.

Pendant ces deux semaines la Mairie ne sera ouverte que:

- le vendredi 28 décembre de 15 heures à 18 heures
- le lundi 31 décembre de 10 heures à midi
- le vendredi 4 janvier de 15 heures à 18 heures

Rappel: les formalités relatives aux listes électorales ne sont possibles que jusqu'au lundi 31 décembre à midi.

Recensement de la population

Un recensement général de la population de St Lyé La Forêt se déroulera du 17 janvier au 16 février.

Les habitants sont invités à accorder le meilleur accueil aux agents recenseurs qui sont tous munis d'un badge d'habilitation avec leur photo.

Il est utile de rappeler que le recensement est obligatoire et confidentiel.

Evènements municipaux

Dîner des Aînés

Comme chaque année, nos aînés se sont retrouvés, autour d'une table, pour un repas convivial avec animation musicale;

Le repas est offert par la commune, le service est assuré par les membres du CCAS.

La bonne humeur et l'ambiance étaient au rendez-vous.



Evènements municipaux (Suite)

Inauguration du chemin du Grillon

Les travaux du chemin du Grillon, consistant en la création d'une voirie et d'un espace partagé—piste piétonne et cyclable—sont quasiment terminés.

L'inauguration a eu lieu le mardi 27 novembre en présence des représentants des entreprises, du maître d'œuvre, des élus et des financeurs.

Le coût des travaux s'élève à 166 955,25 euros, qui se décompose comme suit:

- Géomètre: 1017 euros
- Maître d'œuvre: 9942, 25 euros
- Travaux: 155 669 euros

Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de:

- 30% par le Conseil Départemental du Loiret au titre de la mobilisation du Département au futur des Territoires et aux crédits d'Etat provenant des amendes de police.
- 30% dans le cadre du contrat de ruralité du Pôle d'équilibre Territorial et Rural (Pays Forêt d'Orléans Sologne) au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

En résumé, les travaux ont été subventionnés à hauteur de 60% du montant hors taxes.



La vie associative

Les Anciens Combattants

Le 11 du 11ème mois du 11 novembre 2018 à 11h et 11 minutes, tous les clochers de France ont, pendant 11 minutes, sonné à la volée afin de célébrer les 100 ans du 11 novembre 1918.

A St Lyé La Forêt, comme dans beaucoup d'autres communes de France, une cérémonie a été célébrée.

Partant de la Mairie, un cortège composé d'Anciens Combattants, des membres du Conseil Municipal, des enfants des écoles de la commune, et d'une poignée d'habitants, s'est rendu au cimetière pour déposer une gerbe au monument aux morts. Le cortège était accompagné de la batterie-fanfare « L'Echo de la Forêt ».

A l'issue du dépôt de la gerbe, offerte par les Anciens Combattants et la commune, des discours et d'une très belle Marseillaise chantée par les enfants des écoles, eut lieu l'appel des « 31 morts pour la France » de St Lyé La Forêt.

Le cortège a repris ensuite le chemin de la salle polyvalente où un vin d'honneur a été offert aux plus grands, tandis que les petits avaient droit à des chocolats.

Un grand merci à tous les présents.



*Les membres de l'ASCL vous invitent à participer à la
Galette des Rois*

SAMEDI 19 JANVIER 2019

A 14 heures 30

Salle polyvalente

Déroulement de l'après midi :

- A 14 heures 30 : Accueil café et galette
- A 15 heures 00 : Début des jeux de Sociétés.
- A 19 heures 00: apéritif offert par l'ASCL.**
- A 20 heures 00: repas/raclette
- A 21 heures 30 : jeux pour ceux qui le souhaitent

Inscriptions jusqu'au Mardi 15 janvier 2019 (Ouvert à tous)

Galette : 1€ par personne

Raclette : 8 € par personne avec la galette et 4€ par enfant avec la galette à partir de 7 ans.

(Apporter une bouteille par couple)

Réservation auprès de Sophie AMMELOOT au 06 23 94 61 29 ou par mail à : amme-loot.denis@orange.fr

Si possible, apporter quelques jeux. (enfants et adultes)

Tennis de table

Un effectif en hausse au Tennis de Table

Cette nouvelle saison voit les effectifs de notre association s'étoffer. Ainsi, 31 licenciés portent les couleurs de Saint-Lyé la Forêt contre 25 l'an dernier.

Cette progression profite surtout aux jeunes qui désormais atteignent le chiffre de 14 par rapport aux 9 de l'exercice précédent. Afin de répondre à l'attente de ces nouveaux joueurs et des autres jeunes plus chevronnés, le bureau a décidé de doubler la durée d'entraînement avec un animateur diplômé (cf. photo qui présente l'entraîneur et les jeunes présents le 14 novembre dernier). Ainsi la salle est ouverte le lundi de 18h30 à 19h30 et le mercredi de 19h30 à 20h30.

Autre conséquence, le nombre d'équipes engagées en championnat départemental progresse lui aussi, 4 équipes cette année contre 3 précédemment. Nous vous rappelons, à ce sujet, que les rencontres se déroulent le vendredi soir à partir de 20h30 et que vous pouvez venir encourager et applaudir nos pongistes. Les dates des rencontres seront affichées sur la porte latérale de la salle des fêtes à partir de janvier prochain.



Pour financer toutes ces activités, en plus des subventions des collectivités locales, nous organisons notre traditionnel vide-greniers du dimanche de Pentecôte, soit le dimanche 09 juin 2019. N'oubliez pas de réserver au 06 03 17 38 67 quelques semaines à l'avance, voire dès le printemps venu.

Les Aînés de la Forêt

ATELIERS CULINAIRES

Depuis septembre, les ateliers culinaires ont repris doucement. En novembre, le cours a dû être annulé faute de participants (moins de 6 adhérents le cours est supprimé).

Le coût du cours pour les adhérents est de 30€ plus 5€ de participation du club. Pour information, les mêmes cours sur Orléans sont à 50€.

Si cela persiste, nous nous poserons la question si cette activité peut continuer ou pas lors de l'assemblée générale.



ACTIVITES SCULPTURE -MODELAGE ET SCULPTURE SUR BETON CELLULAIRE

Ces deux activités fonctionnent régulièrement depuis plusieurs années à raison d'une séance par mois pour chacune, sauf pendant les deux mois d'été, toujours un mardi :

Sur la journée pour le modelage, avec repas en commun où chacun participe. Le but est que chaque modelleur puisse repartir le soir avec une création pratiquement achevée ;

Seulement l'après-midi pour le béton cellulaire car le travail y est plus physique. Les deux ateliers de plus en plus connus attirent beaucoup de monde, y compris des personnes éloignées de Saint-Lyé, ce qui est profitable à la vie du club des Aînés de la Forêt (14 inscrits dorénavant).

Certains des pratiquants sont désormais quasiment autonomes, ce qui soulage les animateurs et évite aux autres ayant encore besoin d'aide d'avoir un sentiment d'abandon de la part des encadrants.



ART FLORAL

Le cours d'art floral est aussi en perte de vitesse. Au début de cette activité nous étions entre 12 et 16 personnes. Nous avons actuellement 10 personnes justes le nombre pour faire déplacer la fleuriste.

Le coût de l'art floral est de 20€ pour les adhérentes et 5€ de participation pour le club.

PATCHWOK

Le patchwork fonctionne avec 4 à 5 personnes tous les mois chez Dominique, qui nous donne toujours de bons conseils. L'après-midi se termine toujours par un bon goûter.



COUTURE

L'atelier couture fonctionne une fois par mois. Ce cours est gratuit. Chacun apporte un ouvrage (tricot, points comptés, couture, patchwork). Une dizaine de personnes se retrouvent dans une bonne ambiance et fini l'après-midi par un goûter confectionné par l'une des adhérentes.

Maintien en forme et yoga

L'activité de Maintien en Forme, associée maintenant à celle du Yoga, a fait sa

rentrée avec succès. Les nouveaux adhérents au Yoga sont satisfaits de cette animation, des exercices demandés, à des horaires qui conviennent .

Nous rappelons les horaires de ces 2 activités :

- Le Maintien en Forme le vendredi de 10h à 11h - Salle de la Forêt
- Le Yoga le lundi de 18h30 à 19h30 - Salle Polyvalente

Pour tout renseignement: Françoise Chièze :06 07 06 51 60



VAMP

Notre association Vieilles Autos Motos Passion, plus souvent appelée Les VAMP, a fêté cet automne le 10^{ème} anniversaire de sa création sous la houlette d'Alain Beltoise.

Pour marquer cet événement, une grande sortie en Bretagne au musée de Lohéac et sur le golfe du Morbihan a été organisée pour nos membres fin septembre 2018.

En 10 ans, une soixantaine d'adhérents se sont inscrits au club, une soixantaine de manifestations tant internes (barbecue, galette des rois) qu'externes (Père Noël, chaloupée, bourse d'échange, Grand rassemblement au château de Charbonnière en 2013) ont été organisées, une trentaine de sorties touristiques sur une journée ou sur un week-end ont eu lieu et surtout 120 rassemblements mensuels, le 3^{ème} dimanche de chaque mois, derrière la mairie, ont rassemblés plus de 6000 voitures et plus de 670 motos de collection, participant ainsi à l'animation et à la notoriété de Saint Lyé.

L'assemblée générale du 20 octobre a renouvelé sa confiance aux membres dirigeants et les Vamp repartent pour une année 2019 (et beaucoup d'autres encore) pleine d'activités dans une ambiance amicale et conviviale.

Les VAMP vous présente leurs meilleurs pour 2019 et vous invitent à leur concours de chaloupée qui aura lieu samedi 19 janvier 2019 salle du Nan.



SAMEDI 19 JANVIER 2019

Chaloupée

Entrée 10€
Places limitées

**OUVERTURE
DES PORTES
13 h
DEBUT DES JEUX
14 h**

D97

**Saint Lyé
la Forêt**

Salle de la Rive
du Nan

Organisé par l'Association Vieilles Autos Motos

Dates à retenir

Janvier

Du 17 Janvier au 16 Février - Recensement de la population - Mairie

19 janvier - Galette des Rois, Salle Polyvalente - ASCL

19 janvier - Concours de chaloupée, Salle Rive du Nan - VAMP

26 janvier - Assemblée générale - Les Aînés de la Forêt

29 janvier - Conseil municipal - Mairie

Février

Mars

10 mars - Exposition vente loisirs créatifs - Mairie

Avril

Mai

19 mai - La journée des enfants (Spectacles, Goûter, Ferme itinérante) - Mairie

Journée festive offerte aux enfants des écoles

Rappel des permanences municipales

Horaires d'ouverture

Lundi de 10 h à 12 h, Mardi de 15 h à 19 h, Mercredi de 9 h à 12 h

Vendredi de 15 h à 18 h

Téléphone: 02 38 91 84 72 Fax: 02 38 91 86 44

Courriel: mairie.de.st.lye@wanadoo.fr

Site: www.mairie-saint-lye-la-foret.fr

Page Facebook : www.facebook.com/stlyelaforet